SAMEDI 4 FÉVRIER 1893 | N° 10 | 33me ANNÉE

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des Libéraux Valaisans

PARAISSANT LE MERCREDI & LE SAMEDI

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : Un an fr. 6.— Six mois fr. 3. 50
Trois mois fr. 2. 50.
ETRANGER : (Union postale fr. 11 50

POUR CE QUI CONCERNE LA REDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste
Tous les envois doivent être affranchis.

ANNONCES { Cantonales 15 c. / Suisses 20 c. / Etrangères 25 c. } la ligne ou son espace
RÉCLAMES 50 cent. la ligne ou son espace

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité *Haasenstein et Vogler* à Sion, Lausanne, Genève, etc.

Canton du Valais.

Bagnes, le 26 janvier 1893.

Patere quam ipse fecisti legem
Subis la loi que toi-même as faite.

La constitution cantonale à son article 50 ne permet pas à un employé de l'Etat, révocable par le gouvernement, de remplir en même temps les fonctions de juge d'un tribunal d'arrondissement.

Or, l'article 45 de la loi sur l'instructiou publique dit :

" Les inspecteurs des écoles primaires sont nommés par le Conseil d'Etat sur la présentation du Département de l'Instruction publique. „

Il n'y a pas de doute que les fonctionnaires prévus dans cet article sont des employés de l'Etat, payés par celui-ci et pouvant par conséquent être révoqués par le gouvernement qui est appelé à les nommer.

Dans ces conditions, la fonction d'inspecteur scolaire est incompatible avec celle de juge-instructeur.

Cette question paraît assez claire, et on ne saurait prétendre qu'elle soit sujette à être interprétée d'une autre façon.

Malgré ces dispositions très formelles de la Constitution, et malgré qu'un député de l'opposition ait eu l'audace de signaler en plein Grand-Conseil cette situation irrégulière, en invitant le gouvernement à y mettre ordre, rien n'a été changé,

Donc, comme ci-devant, l'inspecteur des écoles primaires du district d'Entremont, continue à exercer cette fonction avec celle de juge du tribunal du 4e arrondissement. A quand le respect dû à la Constitution et l'égalité devant la loi ? Devra-t-on recourir plus loin pour obtenir justice ? J'aime à croire qu'on daignera adhérer à une revendication aussi légitime des droits des administrés, et qu'on ne les obligera pas à user de moyens extrêmes pour obtenir justice.

Si le peu d'incompatibilités prévues dans la Constitution sont encore trop gênantes, pour permettre de satisfaire à toutes les exigences et à tous les appétits les plus désordonnés, que l'on propose donc de modifier la Constitution dans la forme voulue ; mais nous ne pouvons tolérer qu'à tout propos, sans rime ni raison, on ose déroger à cette loi fondamentale, qui est la base de toute notre organisation. Il incombe surtout à l'autorité supérieure de ne pas donner des entorses trop violentes à ce principe, car elle pourrait s'exposer à voir s'écrouler le grand édifice social, s'il est permis d'en saper les bases.

A bon entendeur salut ! *Ignotus.*

Le cas signalé par notre correspondant de Bagnes se retrouve identiquement dans le district d'Hérens. (*Réd.*)

Conseil d'Etat. — M. Jules de Preux, à Sierre, est nommé dépositaire des minutes notarielles de feu M. Jos. de Preux, à Venthône.

***

M. Ch. Walther, notaire, est nommé 2me secrétaire au Département de l'Intérieur.

***

Le diplôme d'avocat est accordé, ensuite d'examens très satisfaisants, à M. Arthur Couchepin, notaire, à Martigny-Bourg.

***

M. le notaire Filliez, à Bagnes, est nommé dépositaire des minutes notarielles de feu M. Maurice Gailland.

***

Est écarté un recours contre la municipalité de Vald'Illiez, interdisant l'ouverture d'un nouveau débit de boisson.

***

Le brigadier de gendarmerie Imoberdof est nommé agent des sels à Brigue, dès le 15 février prochain en remplacement du brigadier Kritzer, démissionnaire.

***

M. Isidore Perren est nommé substitut de l'officier civil de St-Maurice de Laques.

***

La démission de M. le notaire Délèse comme conseiller de Nendaz, est acceptée pour cause d'incompatibilité.

—o—

M. P. a bien voulu ne pas laisser sans réponse les quelques lignes parues dans le *Confédéré* du 28 janvier et concernant soit sa librairie, soit le département de l'Instruction publique. Nous nous en félicitons, parce que nos lecteurs ont ainsi pu constater que tout ce que nous avons dit est l'exacte vérité et que nos divergences ne portent que sur la manière d'envisager la situation : M. P. la voyant à travers sa lunette particulière, tandis que nous

---

FEUILLETON DU « CONFÉDÉRÉ » 27

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des gens de lettres de Paris.

LA FOLLE DE VIRMONT

PAR

Jean de BARANCY

Roman couronné par l'Académie française

— Si ta sœur n'était pas venue par hasard, lui dit la grand, il ne l'aurait pas été, car, moi je t'aurais attendue pour le faire comme c'est ton devoir

— Mère ! supplia Marceline.

— Laisse donc, fit la jeune femme. Je m'attendais à des reproches, c'est toujours comme ça.

— C'est que tu nous a inquiétés, ma chère petite, répondit Marceline en lui approchant une chaise de la table. Mais enfin te voilà, il ne t'est rien arrivé et c'est le principal.

Elle prit la chaise, mais l'éloigna et s'assit près de la cheminée où quelques sarments brûlaient encore, puis elle étendit ses pieds sur les gros chenêts de fonte, car l'humidité de l'herbe lui avait donné froid.

Un silence se fit. André mangeait toujours et semblait ne pas seulement remarquer sa présence. Comme Marceline restait, le coude sur la table, attristée et regardant sa sœur dont les yeux demeuraient fixés sur la flamme, il lui demanda si elle était souffrante et sur sa réponse négative, il continua de se servir.

Faustine ne s'attendait pas à cet accueil Elle s'attendait à recevoir une gronderie qu'elle saurait bien apaiser, et ça l'agaçait de voir André en apparence si indifférent

Elle recula sa chaise, l'approcha, la recula encore, battit les chenêts d'un petit mouvement saccadé et se tourna brusquement vers Marceline

— Il y a longtemps que tu es au moulin ? demanda-t-elle.

— Mais oui, répondit bonnement sa sœur, depuis ce matin, avant même déjeuner.

— Ça ne m'étonne pas !

— Pourquoi ? fit le meunier en fronçant les sourcils.

— Cette idée ? parce que je n'y étais pas.

— Mais je ne le savais pas, ma chérie, dit Marceline, troublée malgré elle.

— Naturellement ! Mais quand tu es arrivée tu l'as bien su, n'est-ce pas !

— Sans doute. Où veux-tu en venir ?

Ne faites donc pas attention à ses paroles, dit le meunier. Elle est énervée, ça se voit ; laissez-la tranquille comme moi.

Il n'en fallut pas davantage.

— Où je veux en venir ? répéta Faustine ; tu fais bien l'ignorante, ce me semble !

— Mais...

Encore une fois, ne lui répondez pas ! fit André. Elle sera bien obligée de se taire.

— Me taire ! s'écria-t-elle, oh que non, je ne me tairai pas. Aussi bien voici assez longtemps que ça dure. Ça t'ennuie que je parle et je le comprends ; mais moi j'en ai assez, vois-tu.

Le meunier se leva si brusquement que son assiette tomba à terre et se brisa.

— Tais-toi, ordonna-t-il. Ça serait à moi de crier, et si je ne t'adresse pas de reproches à cette heure c'est par rapport à ta sœur ; je ne veux pas de scènes.

— Parce que tu te souviens de l'autre où j'avais raison.

— Faustine !

— Oui, c'est comme ça. Si tu ne veux point

l'examinons au point de vue de l'intérêt général.

Nous avons dit que la boutique de livres installée au rez-de-chaussée de la maison du Gouvernement est une entreprise privée. Nous n'avons reçu aucun démenti. L'intérêt de son propriétaire lui commande de trouver ce cumul digne et correct : nous sommes d'un avis contraire.

M. P. nous accuse de faire de grossières personnalités parce que nous avons relaté le vote peu flatteur que le Grand Conseil a émis contre lui à deux reprises différentes. Mais ces décisions sont du domaine public. D'ailleurs pourquoi s'en prend-il à nous ? Il n'avait qu'à agir de façon à mériter la confiance de nos députés.

Nous avons critiqué le mode de paiement des primes d'encouragement. Nous prétendons que chaque ayant-droit devrait recevoir directement un bon ordonnancé par le Chef du département et lui permettant d'en toucher la valeur à la Caisse d'Etat ou chez le receveur de son district. Il n'est pas convenable que ces primes soient d'abord versées entre les mains d'un industriel pour que celui-ci ait ainsi à sa disposition le moyen de faire rentrer ses crédits sans être astreint, comme le commun des mortels, à passer au besoin chez le préposé. Il est d'ailleurs indiscutable qu'avec de pareils errements, le prélèvement de « pots-de-vin » est très facilement praticable, même en Valais, où il y a pourtant encore « quelques employés honnêtes ».

Il nous semble que nos désirs n'ont rien de bien subversif et que leur réalisation n'amènerait aucun danger ni pour l'Etat ni pour la religion. Nous croyons savoir que c'est bien ainsi que pensent tous ceux qui jugent la question sans parti-pris ni intérêt personnel. H.

—o—

Accident mortel. — Mardi des ouvriers étaient occupés au défoncement d'une vigne sur le territoire de Conthey, lorsque soudain un bloc de pierre se détacha et ensevelit un jeune homme de cette localité. Le malheureux est mort sur le coup. Détail horrible : on a dû faire sauter le bloc à coups de mine pour pouvoir dégager le cadavre.

—o—

Agression. — Lundi soir, un ouvrier de M. S. K. à Sion a failli être victime d'une lâche agression. Il était allé à Sierre avec la voiture de son patron. En revenant à Sion, il est soudain arrêté par deux individus dont l'un saute à la bride du cheval et l'autre s'élance sur la voiture un couteau à la main. Ce dernier lui demande son argent. L'ouvrier boucher cherche à le repousser et reçoit un coup de couteau qui perce manteau, habit, gilet et tricot, mais qui s'arrête heureusement à la chemise. L'agresseur allait redoubler, quand soudain le chien, qui accompagnait le boucher, bondit sur le malfaiteur et le fait tomber du véhicule. Le jeune garçon est aussi projeté sur le terrain. Le second bandit, voyant cela, se précipite un gourdin à la main, et assène un violent coup sur l'ouvrier ; mais le fidèle chien saute sur ce second agresseur et le roule sur le sol. Le boucher profite de cet instant, remonte dans sa voiture et lance son cheval à fond de train, pendant que les deux malfaiteurs luttent contre l'animal.

Une plainte a été déposée, et l'on peut espérer que les coupables seront d'abord découverts. Il est temps qu'une punition sévère serve d'exemple à ceux qui, trop souvent, attaquent des citoyens sur les routes.

—«(o)»

La *Gazette du Valais* s'empresse de reproduire du *Courrier de Genève* une correspondance de Fully où il est question d'un dépôt de saletés aux abords de la cure de Fully avec accompagnement d'un écriteau blasphématoire contre la religion.

Il va sans dire que le scrupuleux correspondant du *Courrier* sans preuves et sans vergogne en accuse les radicaux valaisans. Nous prions le correspondant si bien informé de s'adjoindre le *Couria Prin* de Fully pour compléter ses renseignements. Aidé de ce phare éblouissant il arrivera, nous en avons la *conviction intime*, à nous prouver que les radicaux qui ont fait le dépôt en question près de la cure de Fully sont les mêmes qui ont assassiné le curé de Saxon.

—»o«—

On nous écrit du Bas-Valais :

Le gouvernement du canton de Genève vient d'interdire, sur son territoire, la vente des billets de la loterie de Fribourg. Au moment où le sol valaisan est jonché de prospectus de cette loterie qui s'est attirée de la part de la *Gazette de Lausanne* l'épithète de flibusterie, nous sommes à nous demander si notre gouvernement ne prendra pas une mesure semblable afin d'empêcher nos crédules populations de se laisser prendre au piège et que leurs modestes économies n'aillent enfler la caisse de cette entreprise interlope !

Nous *voirrons* comme dit Narcisse.

—o—

SAXON. — La première des conférences publiques annoncées pour l'hiver, dans ce village, a eu lieu le 30 janvier. M. le banquier Lombard, de Genève, à parlé de l'*Esclavage en Afrique*. Sujet fort intéressant et digne à tout point de vue de la sympathie des peuples civilisés et chrétiens. Les chiffres suivants sont éloquents et se passent de commentaires : Par année, a dit l'honorable conférencier, sur 500 mille nègres enlevés à leurs familles 100,000 arrivent sur le marché aux esclaves. 400,000 perdent donc la vie en route, grâce aux privations endurées et aux mauvais traitements subis.

La salle était comble ; aussi M. le pasteur Hahn a-t-il félicité l'assemblée d'avoir si bien répondu à l'invitation faite.

M. le député Fama, en exprimant sa reconnaissance à M. Lombard d'avoir voulu venir jusqu'à nous traiter une question inconnue pour la plupart des assistants, invite ses concitoyens à profiter de cette occasion de développement et à se rendre nombreux aux conférences subséquentes. Qu'il nous soit permis, à ce sujet, de formuler un vœu. Quelques auditeurs feraient bien de ne pas oublier : 1° que les bancs sont faits pour s'asseoir ; 2° qu'il n'est pas convenable de fumer dans des assemblées de ce genre ; 3° que la politesse la plus élémentaire exige qu'on se découvre et qu'on reste tranquille.

—«o»—

Théâtre de St-Maurice. — La représentation donnée dimanche dernier au théâtre de St-Maurice a fait salle comble. On y jouait *Gringoire* de Th. de Banville, œuvre d'une haute valeur littéraire dont l'action se passe sous le règne de Louis XI et dans laquelle ce dernier se trouve mêlé et la *Grammaire* une désopilante comédie-vaudeville de Labiche. Les actrices et les acteurs ont été très applaudis et se sont montrés à la hauteur de leur rôle. Ajoutons que pour *Gringoire* M. le peintre Morand, de Martigny, a brossé de charmants décors où le goût artistique ne le cède en rien à la vérité historique. Une seconde représentation aura lieu dimanche 12 février. Nous souhaitons de nouveaux lauriers pour les jeunes courageux artistes et nous engageons vivement

---

de scènes, Marceline n'a qu'à rester à l'auberge..

— Je n'ai... je n'ai... balbutia la jeune femme dont le sang afflua soudain au cœur avec une telle violence qu'elle ne put ajouter un mot.

— Elle est folle s'écria le meunier, par grâce Marceline, n'écoutez pas.

— Pas si folle que ça, je sais ce que je sais... Si tu veux la tranquilité chez toi, il faut, je le répète que Marceline ne vienne plus au moulin, car on en dit de belles et il faut que j'aie été bien bête jusqu'à présent pour n'y point voir clair

— Que dit-on ? demanda sa sœur, ne comprenant pas encore.

Malgré la grand'mère et malgré André, elle débita d'un trait ce que la Jeanner lui avait encore soufflé ce jour-là, sans la nommer par exemple, cachant sa personnalité derrière des *on* vagues et accusateurs :

— *On* dit que tu regrettes André *on* dit que André ne m'aime plus, et que tu viens ici pour troubler mon ménage... Et d'abord, je le vois bien. Je ne fais rien qui vaille, moi, quand tu es là. Tout ce que tu fais est mieux, la grand et mon mari ne parlent que par toi ; un jour viendra où l'on ne pourra plus rien sans toi et où je serai traitée comme une gamine qui ne sait rien. On jase, allez, sur votre compte !

Marceline releva la tête d'un air de fierté.

— Tais-toi ! fit-elle, tu ne devrais pas répéter de si vilaines choses, d'autant plus que... que tu n'en crois rien, au moins ?

Sa sœur s'approcha d'elle, le visage convulsé par une jalousie sans nom.

— Je crois tout ! absolument tout ! répliqua-t-elle. Qu'es-tu venu faire aujourd'hui en mon absence ?

— Oh ! gémit la pauvre calomniée.

— Et je ne veux pas que tu reviennes, tu entends !

— Oh ! répéta-t-elle en se retenant pour ne pas tomber.

— Je vous dis qu'elle est folle, s'écria André par grâce ne l'écoutez pas.

Il voulut lui prendre la main, mais elle le repoussa, elle repoussa aussi Marcel qui s'attachait à ses jupes, et frappée brutalement au cœur, ne voulant pas se défendre d'une accusation aussi odieuse qu'imméritée, sentant qu'elle ne pourrait se contenir et qu'elle allait pleurer comme un enfant, elle gagna la porte trébuchante, secouée de sanglots, et s'enfuit à travers la campagne assombrie.

XVII

Le jour où M. Lebellon le médecin du village permit enfin à Marceline de faire sa première promenade à la campagne, seule, sans être soutenue par personne, Césette alla rendre son vœu à la Chapelle de Sainte-Marie-des-Lys.

Car elle avait fait un vœu, la bonne Césette, afin que le ciel sauvât sa fille, sa pauvre Marceline si malade pendant quatre mois que chacun désespérait de la voir jamais se rétablir.

Pensez, après la scène du moulin.

La nuit qui suivit cette scène, elle fut prise de fièvre, de délire, une méningite se déclara, et, à peine remise par miracle de cette terrible maladie, voilà qu'une autre la saisit l'étreignit et, de nouveau la cloua sur son lit pendant de longues semaines.

Enfin, le ciel avait eu pitié d'elle et des prières de la vieille Césette : Marceline était guérie.

Entendons-nous : guérie physiquement ; mais le moral souffrait presque aussi cruellement qu'au lendemain du terrible affront.

La blessure reçue ne pouvait se cicatriser aussi promptement, et rien ne la consolerait désormais puisqu'elle n'avait plus auprès d'elle l'enfant qu'elle aimait tant, dont la pensée ne la quittait plus.

(A suivre.)

nos lecteurs d'aller déguster ce succulent régal littéraire. *Un amateur.*

—«o»—

Nendaz, le 1er fevrier 1893.

Il m'est agréable, M. l'éminent correspondant de l'*Ami du peuple*, d'avoir l'honneur de vous présenter mes félicitations.

Le merveilleux article publié dans le n° 8 de 93, m'a paru très intéressant, ainsi qu'à plus d'un abonné.

A défaut de tout autre chose, cet esprit inventif ne se fait aucun scrupule d'offrir aux lecteurs un ragoût composé d'erreurs, de calomnies et de mensonges fortement épicé et sentant le fanatisme une heure à la ronde. Et, chose incroyable,(cuisinier, passé maître) le grand génie qui a su inventer ce mets délicat, pour lequel il prendra certainement un brevet d'invention, s'appelle *un ami de la vérité.* Quelle audace !

S'il est vrai qu'on connaît l'homme à ses œuvres, tout va bien, continuez, et bientôt votre renommée sera acquise. Déjà, vous faites honneur à vous et à vos partisans. La manière avec laquelle vous traitez si généreusement et si charitablement votre frère prochain, mérite bien une récompense. Vos amis ne manqueront pas de vous ériger un monument rappelant à à la postérité, et vos brillantes qualités et vos belles vertus.

En attendant, ami de l'ordre et de la religion, il est à désirer que vous appreniez à mieux connaître et surtout à mieux pratiquer, *la charité* et le « *Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement.* »

Un homme du peuple.

—«o»—

THÉATRE. — On nous communique le charmant programme d'une soirée musicale et artistique qui sera donnée à Sion le dimanche 5 février courant par quelques amateurs, avec le concours de l'Ecole de Musique, sous la direction de M. Ch. Hænni.

Ce programme est conçu comme suit :

1. *Heures d'amour* (Chœur) (Paroles de L. Gross). — Ch. Hænni
2. *Les Hirondelles* (duo pour soprano et baryton, tiré de Mignon) — A. Thomas
3. *Mazurek* (pour violoncelle et piano) — F. Nernda.
4. *Romance* tirée de Robert-le-Diable — Meyerbeer
5. *Le jour du Seigneur* (duo) — F. Mendelsohn
6. *Valse chantée* (chœur) et piano à 4 mains — J. Brahms

DEUXIÈME PARTIE.

La Cinquantaine, opéra comique en 1 acte, musique de Gennaro Chrétien.

Chœurs, ballets d'enfants, etc. — Rideau à 2 heures.

Nous souhaitons le meilleur succès à nos artistes qui nous montreront encore une fois de plus que la musique est une de nos meilleures récréations, tout en élevant nos sentiments.

Ajoutons que le produit de la recette sera versé à l'Orphelinat des garçons et que l'on s'amuse doublement, lorsqu'en même temps on fait la charité.

Confédération Suisse

BERNE. — On écrit de Reconvillier que, jeudi soir, deux domestiques de M. Grolimond revenaient au village sur un char à bancs. Au-dessus du Moulin de Loversse, ils rencontrèrent, couché sur la route, un individu qui paraissait grièvement blessé et qui poussait des cris désespérés.

Ce malheureux fut hissé sur le char et conduit au village, à l'auberge Schlappach, où des soins médicaux ne tardèrent pas à lui être donnés.

Le médecin constata une profonde blessure au côté droit de la tête, blessure provenant d'un coup de feu.

Il paraît que ce pauvre diable, originaire du canton de Zurich, errait depuis quelques jours dans le pays, et que sa misère était telle qu'il a voulu en finir avec la vie.

On l'a transporté à l'hôpital de Moutier, son état est considéré comme très grave. La balle n'a pu encore être extraite de la blessure.

— Une assemblée générale des délégués du parti radical de l'Oberland, qui avait lieu dimanche après-midi, à Wimmis, a désigné, par 63 voix contre 19, comme candidat député au Conseil national, en remplacement de M. Zürcher, décédé, M. Ritschardt, avocat à Berne. L'élection aura lieu dimanche prochain. M. Ritschard est un radical avancé. Il est actuellement président du Grand Conseil de Berne et fit partie du Conseil-exécutif pendant le Culturkampf. Il a déjà autrefois représenté l'Oberland au Conseil national, mais il avait donné sa démission, lorsqu'il avait encore son étude d'avocat à Thoune, en alléguant ses nombreuses occupations et l'impossibilité de se déplacer.

L'élection de M. Ritschard est assurée.

SAINT-GALL. — La représentation proportionnelle a été repoussée par environ 2,000 voix de majorité.

La participation au scrutin a été très forte.

GENÈVE. Un accident s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche, rue du Temple, 14, au troisième etage, où M. Laforêt, ouvrier faiseur de ressorts, occupe un modeste appartement de trois pièces, avec sa mère, âgée de 83 ans.

En rentrant chez lui, vers minuit, M. L., qui avait passé la soirée avec des amis, trouva sa mère étendue sans vie, sur le plancher de la cuisine, les vêtements étaient en partie brûlés et une grave brûlure se remarquait sur la poitrine. A côté d'elle était une lampe de pétrole brisée. On suppose que la malheureuse femme en voulant chercher un ustensile quelconque sur un des rayons, la lampe lui échappa de la main, tomba sur la poitrine et mit le feu au corsage.

Il est probale que cette personne, dont la santé était déjà très faible, vu son grand âge, se sera évanouie sans avoir la force d'appeler au secours.

Du reste, les voisins n'ont absolument rien entendu.

VARIETE

Landsturm

Air : *Roulez Tambours !*

Aux armes ! aux armes! courons à la frontière,
A l'étranger, allons dire : Halte-là !
Car notre troupe arrive la première
Et l'ennemi jamais ne passera.
Notre patrie aux jours d'alarmes,
O ! landsturmiens compte sur vous ;
Femmes et enfants, séchez vos larmes,
Landsturm debout ! Landsturm debout !) bis

La liberté, la liberté si chère,
A nos enfants nous la conserverons,
C'est l'héritage sacré de nos pères,
Sans liberté, ô Suisse nous mourrons.
Petit pays, belle Helvétie !
Aux lacs d'azur, aux blancs sommets,
Vois le landsturm t'offre sa vie,
Et tout son sang, il le promet.) bis

Dans le lointain, quelle est cette cohorte ?
Qui foule aux pieds notre neutralité.
Avançons-nous et montrons-lui la porte,
Et lui disant avec tranquilité :
Toute la Suisse est sous les armes
Et chassera l'envahisseur,
L'amour du pays est un charme
Qui nous rendra toujours vainqueurs) bis

Confédérés ! le jour de la bataille,
De Ste-Croix jusqu'au fond des Grisons,
Sous le canon à travers la mitraille,
Aux fiers accents de nos mâles chansons.
Tout citoyen dans sa poitrine,
Sent battre le cœur d'un héros.
Nous chargerons nos carabines,
Petits et gros, petits et gros.) bis

Guerrier d'un jour au costume comique
Tu montreras à tous ce que tu vaux,
Et l'on verra dans notre république,
Sortir du sol des bataillons nouveaux.
Tremblez tyrans ! votre fin sonne,
Si le landsturm tire sur vous :
Il sait viser mieux que personne.
Landsturm debout ! Landsturm debout !) bis

Demander les échantillons des *milaines indéchirables* à **Walter Gygax**, fabricant à Bleienbach (Berne)

Le meilleur état

Vrai, là, j'aimerai point d'être nommé ministre :
On me f.. à pas en me traitant de cuistre,
J'aimerais mieux cent fois de devenir Vaissier
Pour être aimé, vanté, béni du monde entier.
J. Boirot, au créateur du Congo.

Etoffes pour costumes de deuil et mi-deuil pour l'automne et l'hiver

Riches assortiments d'échantillons promptement franco.

Cachemirse, Mérinos, Cheviots, Velours, Fantaisie, Damassées, Matelassées, Satins, Crêpes, Diagonales, etc., exclusivement en pure laine, double largeur, le mètre depuis 1 fr. 05 jusqu'aux tissus et croisures les plus fins.

Etoffes pour vêtements de dames, en pure laine, blanches, crêmes, ivoire et en couleurs unies, damassées et brochées de soie pour costumes de bal, de noce et de soirée.

Vente de toutes mesures aux prix de fabrique. — Choix immense.

ECHANTILLONS PROMPTEMENT FRANCO

Ateliers dans l'établissement même
Confection sur mesure de costumes et manteaux élégants.
Calcul préalable sur demande

Les coupons des toiles de coton imprimées pour lesquelles nous garantissons au lavage sont liquidés à 35, 45, 55 et 65 centimes par mètre. — Valeur réelle de 0 fr. 65 à 1 fr. 35.
Echantillons par retour du courrier.

Première maison d'Exportation Suisse

Oettinger & Cie Centralhof, Zurich

Diplômée en 1883

Couvertures
de lit, de chevaux et de bétail
sans défauts — à Fr. 1. 75
Echantillons et catalogues p. retour.

F. Jelmoli, Dépôt de Fabrique Zurich

(Jelmoli & Cie)

— Maison fondée 1883 —

Couvertures de lit pure laine, rouge grand teint à fr. 4. 95
Couvertures de lit, blanc pure à „ 5. 95
Couvertures Jacquard pure laine, dessins magnifiques multicolores à „ 13. 50
— Sans défauts ! —

Vente directe aux particuliers

		le Mètre
Grande largeur	**Draps anglais**, nuances modernes	à frs —. 75
» »	**Peruvienne**, excellente robe	» » 1. 05
» »	**Draps de Sedan**, grand assortiment	» » 1, 25
» »	**Cachemires et Mérinos**, noirs pure laine	» » 1. 15
» »	**Cheviots** pure laine, toutes nuances	» » 1. 85
» »	**Serge renforcé**, pure laine, belles teintes	» » 1. 95
» »	**Etoffes-fantaisie**, pure laine, grand choix	» » 1. 95
Etoffes pour Jupons		» » —. 75
Peluches et velours de soie pour garnitures et jaquettes		» » 2. 45
Flanelles coton pour chemises, bon teint		» » —. 65
Flanelle-Molleton, pure laine, toutes nuances		» » 1. 25
Flanelles de chemise, de Galle et de santé, pure laine		à frs 1. 85

	le Mètre
Toiles coton, écrues et blanchies	» » —. 28
„ » » » pour Draps de lit 150 cm	» » —. 85
» » „ » » „ » » 180 »	» » 1. —
Indienne, foulards d'Alsace etc., grand teint	» » —. 45
Limoge, Duvet-Creisé grande largeur	» » 1. 25
Piqué-Molleton, blanc	» » —. 85
Essuie-mains, mi-fil	» » —, 45
Nappes, mi-fil à Fr. 1. 25, serviettes assorties	» » . 65
Futaines et Lastings pour ouvriers	» » 2. 45
Milaine et Retors, 130 cm.	» » 2. 65
Buckskin, pure laine 135 cm. grand choix	» » 3. 45
Milaine sur fil, 130 cm. Fr. 4. 75, **Etoffes** pour Flotteurs 145 cm.	» » 5. 25

Grand choix de *lainages Nouveauté* en noir et nuances modernes dans les prix de Fr. 1. 95 à fr. 5. 65. — *Bouxkins* de fr. 3. 45 à fr. 11. 50 — Spécialité en *tissus anglais*. — *Couvertures de lit* pour hôtels et établissements en toutes grandeurs et qualités.

NB. Catalogues et échantillons de tous les articles cités ci-dessus, ainsi que ceux de Couvertures de lit, de chevaux et de bétail franco à domicile

Modicité des prix ! Gravures coloriées gratis. Bonnes qualités !

VÉRITABLES LECKERLIS DE BALE
PREMIER CHOIX

Prix par boîte de 6 Paquets, *Qualité prima* *Fr. 4. —*
» » » » *extra* » *5. —*

franco pour la Suisse

contre remboursement postal ou envoi du montant.

Boulangerie Riggenbach

Rue St-Jean No 11

— BALE —

HORLOGERIE

L'indicateur Daviine (35e année) renfermant les adresses des horlogers et bijoutiers suisses, doit paraître prochainement; les établissements intéressés sont priés de s'inscrire auprès de MM. Haasenstein et Vogler et leurs succursales.

1° pour les adresses,
2° les exempl. au prix de souscription et les annonces.

En vente chez MM. Zumoffen, nég. à Monthey, deQuay, pharm. à Sion, Faust, pharm. à Sion, Zimmermann, pharm. à Sion, J.-M de Chastonay, pharmacien, à Sierre.

On demande
UN CHARRETIER

bon travailleur et sachant bien soigner les chevaux. Adresser les offres avec références sous chiffres X 601 X à l'*agence Haasenstein et Vogler, Genève.*

Inutile de se présenter sans d'excellents certificats. 6-1

R. GAUTSCHI - Sion
Parqueteur
Rue du Rhône, Nro 39

attaché à la Parqueterie d'Aigle, se recommande pour tous les travaux de sa partie. 2349 s?

Pose de parquets neufs, réparations, nettoyage et cirage aux conditions les plus modérées

---

Montres en tous genres, les meilleur marché, garanties.
Dépôt de fabrique : H. Bänki à *Bâle.*
Catalogue gratis et franco à tous.

AUX SOCIÉTÉS DE CHANT

25 CHŒURS d'HOMMES
de divers degrés de force.
Prix : 30 cts. — par 20 exempl. 25 cts

CHŒURS MIXTES
Prix : 40 cts. — par 20 exempl. 30 cts.

3 CANTATES
Grandson — Parel — Pestalozzi
pour chœurs mixtes, chœurs d'hommes et écoles.
Prix : 40 cts. — par 20 exempl. 30 cts.

Envoi franco de spécimens sur demande
S'adresser à l'auteur :
Henri Giroud
à Ste CROIX (Vaud).

Pastilles Pectorales
du Dr. ROY
préparées par
H. ADDOR
pharmacien
à Vallorbes (Suisse)

Guérison certaine des maladies des voies respiratoires, toux, rhumes, bronchites etc.
ESSAYEZ, VOUS JUGEREZ
En vente dans les princip. pharmacies en boîtes de 100 pastilles 1 Fr. 20.

Imprimerie J. BEEGER, Sion

Travaux d'impression en tous genres.

PRIX MODÉRES.

Vient de paraître

L'Express-Müllhaupt

Indicateur international des Chemins de fer

Berne

Ce petit volume, commode et élégant, renferme surtout les trains rapides et convient mieux que tout autre pour les grands voyages. Il est rédigé en quatre langues (français, anglais, italien et allemand.)

Pour les annonces, s'adresser à l'agence

HAASENSTEIN ET VOGLER

LAUSANNE, MONTREUX, VEVEY, SION, etc.

CHEVAUX POUSSIFS

sont radicalement guéris par l'emploi de la **Poudre contre la pousse** de la pharmacie DONNER, *Neuchâtel*. 4 à 5 paquets suffisent. Prix du paquet 2 fr. 50 contre remboursement. s10-1

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Th. WALHEN, Payerne

La plus grande fabrique de la Suisse
Demandez le catalogue illustré 1892.